

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE**  
**SAINTE AGATHE DES MONTS**

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 22 janvier 2019 à 18h30, dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

**Présences :**

Frédéric Broué    Jean Léo  
Denis Chalifoux    Legault  
Charette Daniel    Grant  
Chantal            MacKenzie  
Gauthier            Marc Tassé

**Absences :**

Sylvain  
Marinier

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

Tous les membres du conseil d'agglomération déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière; il est 18h30.

**AG2019-01-01**

**2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* et du décret 10592005, du 9 novembre 2005, le conseil d'agglomération doit adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT QU'un avis public à cet effet a été publié le 9 janvier 2019 conformément à l'article 474.2 de cette même Loi;

Il est proposé

**ET RÉSOLU**

a) que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts accepte et adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019, telles que déposées par le trésorier pour l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

b) que le trésorier soit autorisé à effectuer les affectations d'excédents de fonctionnement, de réserves, de fonds et de revenus reportés, tel que prévu au budget 2019;

c) que le conseil décrète qu'un document explicatif du budget sera publié dans le journal local « L'Information du Nord ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Initiales	
Maire	Greffier

**AG2019-01-02 3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts - Exercices financiers – 2019-2020-2021**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* et du décret numéro 10592005 en date du 9 novembre 2005, le conseil d'agglomération doit adopter un programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2019-2020-2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis public à cet effet a été publié le 9 janvier 2019, conformément à l'article 474.2 de cette même loi;

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal des immobilisations pour les années 2019-2020-2021 soumis;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2019-2020-2021 et décrète qu'un document explicatif de celui-ci soit publié dans le journal local « L'Information du Nord ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**4. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

**5. Levée de la séance extraordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18h38.

---

Le président de la séance,  
Monsieur Denis Chalifoux

---

La greffière,  
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier